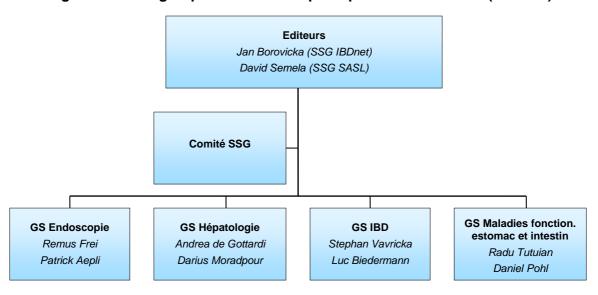
Groupe de travail « Expert opinion statements » de la Société suisse de gastroentérologie

Règlement pour l'élaboration et la publication de recommandations de traitement

- Dans le cadre des mesures de l'OFSP visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins (https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/50084.pdf), la SSG s'est donné pour but d'élaborer régulièrement des recommandations de traitement (« expert opinion statements », EOS) sur des thèmes relevant de la gastroentérologie et de l'hépatologie.
- Les thèmes des EOS doivent être actuels et pertinents sur le plan clinique. Ils sont proposés et déterminés par les groupes spécialisés du groupe de travail EOS (GT-EOS) d'entente avec les éditeurs et le comité de la SSG.
- Il existe actuellement quatre groupes spécialisés dans le GT-EOS: l'endoscopie, l'hépatologie, les maladies inflammatoires de l'intestin (IBD) et les maladies fonctionnelles de l'intestin. D'autres groupes spécialisés peuvent au besoin être convoqués par les éditeurs du GT-EOS d'entente avec le comité de la SSG.
- Chaque groupe spécialisé devrait élaborer une directive de traitement tous les 1 à 2 ans.
- Chaque groupe spécialisé est dirigé par deux experts appartenant à un centre de formation postgraduée en gastroentérologie et/ou ayant une charge d'enseignement dans une université suisse. La durée du mandat est de 4 ans et peut être renouvelée une fois (maximum 8 ans). Les éditeurs proposent les experts des groupes spécialisés ou, plus précisément, font appel à eux et le comité SSG les confirme.
- Les experts actuels des gouapes spécialisés (GS) sont: le Dr Patrick Aepli et le Dr Remus Frei (GS Endoscopie), le Prof. Andrea de Gottardi et le Prof. Darius Moradpour (GS Hépatologie), le Dr Luc Biedermann et le Prof. Stephan Vavricka (GS IBD) ainsi que le Dr Daniel Pohl et le Prof. Radu Tutuian (GS Maladies fonctionnelles de l'estomac et de l'intestin).
- La direction, en qualité d'éditeurs du GT-EOS, revient actuellement au Prof. Jan Borovicka et au Dr David Semela, qui coordonnent les groupes spécialisés, recrutent des nouveaux experts, déterminent le choix et la séquence des thèmes et gèrent le processus de revue entre les groupes spécialisés et le comité de la SSG. La durée du mandat des éditeurs est de 4 ans et peut être renouvelée une fois (maximum 8 ans). Le comité de la SSG nomme les nouveaux éditeurs.
- Les experts des groupes spécialisés contactent et nomme des (co-)auteurs (p. ex. 2 à 4) pour des thèmes spécifiques. Les experts et les auteurs élaborent ensemble un EOS dans les limites du délai fixé par les éditeurs. Les auteurs peuvent également provenir d'autres disciplines (p. ex. de la radiologie, de la chirurgie, de l'infectiologie ou de la pédiatrie).
- Les EOS doivent être rédigés en anglais, être pertinents sur le plan clinique et concis (taille recommandée: de 3000 à 7000 mots; référence: SASL-SSI Expert opinion statement « Treatment of chronic hepatitis C » https://sasl.unibas.ch/6SASLguidelines.php). Les directives de traitement peuvent également consister en des adaptations de guidelines internationales aux conditions suisses (par exemple, prise en considération du remboursement, utilisation de médicaments non autorisés). Il convient si possible d'indiquer les niveaux de preuve (selon le système GRADE: Evidence Quality high / moderate / low et Recommendation strong / weak) (www.gradeworkinggroup.org).
- Les versions finales des directives de traitement sont vérifiées et approuvées d'abord par les éditeurs, puis par le comité de la SSG et les organes spécialisés correspondants (p. ex. SASL, IBDnet).

- Les auteurs désignés, les réviseurs et les experts du groupe spécialisé en question apparaissent en tant qu'auteurs-publicateurs de l'EOS. Pour une publication dans une revue indexée, la SSG ou alors la SASL ou l'IBDnet figure comme auteur et les auteurs et réviseurs doivent être mentionnés en tant que « collaborateurs » (et donc aussi apparaître dans PubMed). Les membres du comité de la SSG (et, suivant le thème, les membres du comité de la SASL ou de l'IBDnet) et les éditeurs doivent être mentionnés en tant que réviseurs dans la directive de traitement.
- Les experts et les auteurs d'un EOS sont responsables de son **actualisation** en temps utile si de nouveaux aspects surviennent (p. ex. nouveaux diagnostics, nouvelles thérapies).
- Le comité donne son avis dans les 3 mois après la soumission d'un EOS; pour les directives urgentes d'intérêt public majeur, la consultation se fait par voie électronique dans un délai de 2 à 3 semaines.
- Les experts du groupe spécialisé soumettent l'EOS pour approbation par le comité. Les directives de traitement peuvent être publiées (p. ex. dans le Swiss Medical Weekly). Sont applicables les **instructions pour les auteurs** du Swiss Medical Weekly (www.smw.ch).
- Les EOS sont en outre publiées sur le **site web** de la SSG ainsi que, suivant le thème, sur celui de la SASL ou de l'IBDnet et, le cas échéant, dans une future app.
- Les frais de publication et les **dépenses** éventuelles (p. ex. déplacements) sont pris en charge par la SSG. Aucun honoraire n'est prévu pour les experts, les auteurs et les éditeurs.
- Si un groupe spécialisé souhaite publier un **document existant** en tant que directive de traitement de la SSG, il peut soumettre sa proposition aux éditeurs et au comité de la SSG en consultation afin de faire vérifier sa compatibilité avec les directives existantes. De cette manière, les EOS acquièrent de la pertinence pour tous les membres de la SSG et restent cohérents entre eux.
- Les experts et les éditeurs du GT-EOS ainsi que les auteurs actifs se réunissent chaque année afin de procéder à des échanges et d'assurer une coordination (p. ex. au Congrès annuel ou par une téléconférence coordonnée par les éditeurs).

Organisation du groupe de travail « Expert opinion statements » (GT-EOS)



David Semela et Jan Borovicka pour le comité de la SSG, 09/2018